

Pôle Relations Conventionnelles

DEMANDE D'ADHESION AU DISPOSITIF CONVENTIONNEL

Convention du titre II chapitres 5 et 6 (Podo-Orthèses , Prothèses oculaires et faciales)

Afin de pouvoir instruire votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir retourner, par pli recommandé avec accusé de réception :

- l'engagement conventionnel, en deux exemplaires, prévu à cet effet
- l'auto-diagnostic ci-joint
- les pièces visées à la dernière page du questionnaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'engagement et le questionnaire précités doivent être complétés et signés par le responsable juridique de l'entreprise (personne physique ou représentant légal de la société ou de l'association).

A réception de ces documents et dans la mesure où les modalités d'exercice de l'activité concernée sont conformes aux dispositions conventionnelles, les services de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) procéderont à l'inscription correspondante sur la liste régionale des fournisseurs ayant adhéré à la convention.